



Groupe de travail 05/002

Déclaration Liminaire CFDT au Groupe de travail renseignement et lutte contre la fraude du 25 janvier 2005

La CFDT participe pour la 4ème fois consécutive à ce groupe de travail avec un esprit constructif.

Un certain nombre de sujets sont encore en débat avant le CTPC du 9 février, quand bien même les bases et principes de la réforme du renseignement et du dispositif de contrôle et de lutte contre la fraude sont définis.

Restent posées notamment les questions suivantes :

- Sur l'implantation d'une antenne DOD à La Rochelle, nous demandons un ultime réexamen tendant à la création de cette structure qui nous paraît pertinente.
- S'agissant de la DOD de Strasbourg, la CFDT demande qu'à Strasbourg comme ailleurs, soit appliqué l'esprit du principe qui veut que les agents locaux de la BRR concernés soient intégrés en priorité à la structure DOD de leur résidence. Cette demande nous semble d'autant plus recevable que les résultats connus de cette unité la situent en très bonne place.
- Sur le régime indemnitaire, il ne faut pas qu'un seul agent perde un seul euro en raison d'une restructuration imposée par l'administration. Nous vous rappelons la teneur de notre courrier du 24 janvier adressé à Monsieur le directeur général.
- A service d'enquête unique, régime indemnitaire général unique, aligné sur le régime le plus favorable.

Stop à la disparité des RIG au sein d'un même service. L'exemple des CI illustre parfaitement ce qu'il ne faut pas faire.

D'après l'administration cette réforme se fait à effectif constant. L'étude des documents préparatoires montre que ce principe n'est pas absolument respecté. Nous aurons des contre-propositions en ce sens.

Paris, le 25 janvier 2005